

2025

Faits et chiffres Pharmacies suisses



Table des matières

Fait n° 1	Conseil, suivi, prise en charge et prévention	3
Fait n° 2	Charge de travail > croissance du personnel	4
Fait n° 3	Densité des pharmacies en Suisse	6
Fait n° 4	Affiliation à l'association et coopérations	7
Fait n° 5	Le potentiel des pharmacies	8
Fait n° 6	Des différences cantonales empêchent l'harmonisation de l'offre vaccinale en pharmacie	11
Fait n° 7	Des études à la spécialisation	12
Fait n° 8	Une forte représentation féminine dans les études et la profession	13
Fait n° 9	Déclin inexorable de l'indice des prix des médicaments	14
Fait n° 10	Progression du taux de pénétration des génériques et biosimilaires	15
Fait n° 11	Pharmacies : un acteur essentiel pour la santé, avec un coût maîtrisé	16
Fait n° 12	Seuls 3% des coûts de l'assurance-maladie sont attribués au canal des pharmacies	17
Fait n° 13	Le tarif RBP, base de la rémunération des prestations officinales	18
Fait n° 14	Levers pour améliorer l'adhésion thérapeutique	19
Fait n° 15	La délivrance des médicaments au cœur de l'activité des pharmacies	20
Fait n° 16	La pénurie de médicaments est un problème récurrent	21

Conseil, suivi, prise en charge et prévention

Bien-être, santé, prévention, maladie: la pharmacie offre des conseils, un suivi et une prise en charge personnalisés. Et ne l'oublions pas: les pharmaciennes et les pharmaciens sont les spécialistes en matière de médicaments!

Qu'il s'agisse de santé, de maladie, de bien-être ou de médicaments, les équipes officinales apportent des conseils, un suivi et une prise en charge rapide et professionnelle à la population, et ce sans rendez-vous ni ordonnance. La pharmacie est une des premières références pour tout ce qui concerne la santé. De nombreux problèmes de santé courants peuvent être abordés et résolus simplement et directement à la pharmacie. En matière de prévention également, les pharmacies proposent de nombreuses prestations médicales, comme la vaccination. Les compétences des pharmaciens, en tant que spécialistes des médicaments, englobent plusieurs aspects essentiels: ils possèdent des connaissances approfondies en pharmacologie, chimie et sciences biomédicales, ce qui leur permet de maîtriser parfaitement les principes thérapeutiques des médicaments, d'en expliquer les effets et d'identifier les interactions potentielles. Les pharmaciens sont donc des acteurs essentiels du système de santé, qui mettent leurs compétences et connaissances au service de la sécurité des patients et de l'efficacité des traitements médicamenteux.

En Suisse, **1830 pharmacies** constituent un premier point de contact fiable pour la population. Grâce à leur bonne répartition géographique et à leurs horaires d'ouverture conviviaux, les pharmacies sont des fournisseurs de soins médicaux de premier recours faciles d'accès et parfaitement intégrés dans le système de santé publique.

Prestations officinales les plus courantes – vue d'ensemble

Prévention

- Mesure de la tension artérielle
 - Mesure de la glycémie
 - Mesure du cholestérol/lipides sanguins
 - Dépistage du cancer du côlon
 - Dépistage des maladies cardiovasculaires
 - Autotest du VIH
 - Vaccination et conseils en matière de vaccination
 - Comprimés d'iodure de potassium (traitement d'urgence)
 - Validation traitement
- 

Prise en charge

- Remise de médicaments soumis à ordonnance sans prescription médicale dans des cas justifiés
 - Traitement par antidote (intoxications)
 - Fabrication de médicaments (préparations magistrales)
 - Formules propres (spécialités de comptoir)
 - Consultation en pharmacie (examen approfondi et triage)
 - Bas de compression
 - Contrôle des poux
 - Service de garde
 - Contraception d'urgence (« pilule du lendemain »)
 - Examens (p. ex. prélèvement pharyngé, otoscopie, analyse d'urine)
 - Soins des plaies
 - Retrait de tiques
- 

Suivi

- DEP (dossier électronique du patient)
 - E-Ordonnance Suisse
 - Informations sur les médicaments (interactions, effets indésirables, etc.)
 - Substitution générique
 - Assistance pharmaceutique en EMS
 - Analyse de médication (optimisation du traitement)
 - Systèmes pour la prise de médicaments (mise sous blister, semainiers)
 - Mesure et analyse de valeurs médicales (pression artérielle, glycémie, cholestérol, CRP, etc.)
 - Usage raisonné des antibiotiques et lutte contre les antibiorésistances
 - Assistance pharmaceutique aux hôpitaux et services de soins à domicile
 - Traitement des addictions (alcool, opioïdes)
 - Accompagnement pharmaceutique et observance thérapeutique (p. ex. myCare Start)
- 

Conseils

- Conseils
 - Conseils spécifiques sur la grossesse, l'allaitement et l'enfance
 - Conseils aux diabétiques
 - Conseils diététiques
 - Pharmacie de ménage
 - Produits contre l'incontinence
 - Médecine complémentaire/phytothérapie
 - Conseils pour le sevrage tabagique
 - Conseils aux voyageurs, y c. conseil vaccinal
 - Consultation télépharmaceutique
 - Utilisation d'appareils médicaux (tensiomètre, inhalateur)
 - Conseils sur les nutriments vitaux (p. ex. analyse minérale des cheveux)
- 

Source: pharmaSuisse

Charge de travail > croissance du personnel

Plus de 24 000 professionnels travaillent dans les pharmacies, où ils jouent un rôle essentiel dans les soins médicaux de premier recours. Cette fonction essentielle

subit toutefois une pression croissante, car les pharmacies sont confrontées à des défis comme la pénurie de personnel qualifié, l'inflation et la hausse des coûts

salariaux. Chaque pharmacie emploie en moyenne 12,7 personnes, occupant environ 9 équivalents plein temps.

Les équipes officinales sous la loupe

● Assistant-e-s de gestion en pharmacie

Les assistantes et assistants de gestion en pharmacie assument des responsabilités importantes et soutiennent directement la direction. Disposant d'un CFC d'assistante en pharmacie et d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle, ils mettent leurs vastes connaissances au service des patients dans le cadre des conseils, encadrent les apprentis et apportent leur savoir-faire en matière de gestion d'entreprise, de marketing et de gestion du personnel. Chaque année, 20 à 30 personnes obtiennent ce titre à l'issue d'une formation d'un an et prennent ensuite des fonctions centrales dans les pharmacies. Elles contribuent ainsi de manière essentielle à la qualité et à la pérennité du système de santé.

● Assistant-e-s en pharmacie

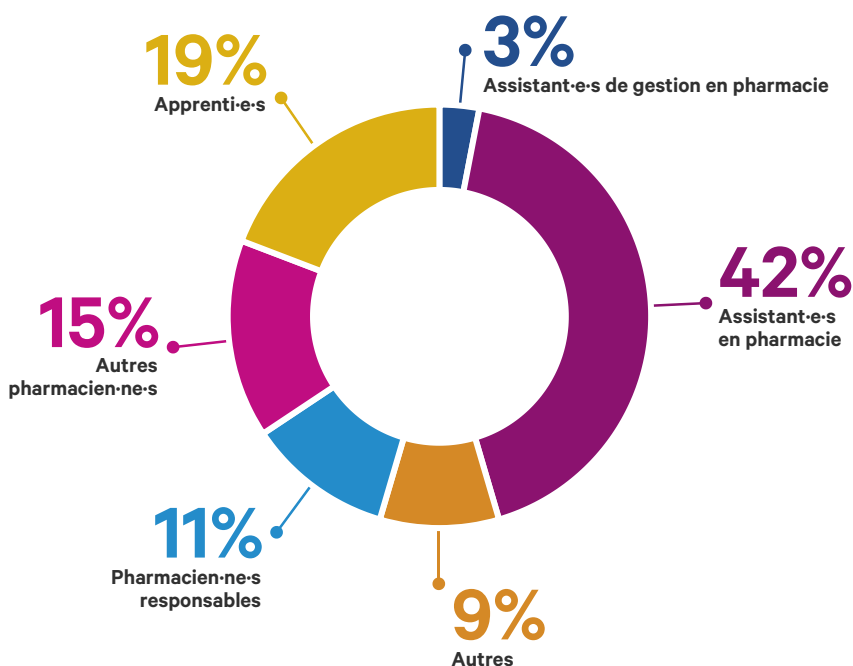
Premiers interlocuteurs du public en pharmacie, les assistantes et assistants en pharmacie accueillent les patients, identifient leurs besoins et les conseillent sur les médicaments, produits de santé et mesures de prévention. En plus de délivrer de médicaments prescrits ou des médicaments sans ordonnance, ils participent, aux côtés des pharmaciens, à expliquer l'utilisation des médicaments, détecter d'éventuels signaux d'alerte et suivre les patients atteints de maladies chroniques. Ils assument également des tâches organisationnelles essentielles : gestion des stocks et des dossiers clients, facturation et processus de travail au sein de la pharmacie.

● Autres

Cette catégorie rassemble les groupes professionnels suivants : « stagiaires », « autre personnel de vente » et « autres collaborateurs/-trices ». Les droguistes en font également partie.

● Pharmacien-ne-s responsables

La pharmacienne ou le pharmacien responsable assume la responsabilité globale de l'exploitation de la pharmacie : respect des prescriptions légales, assurance-qualité et responsabilité de la délivrance de médicaments.



Outre les conseils aux patients, les pharmaciens responsables assument des fonctions de direction et de gestion : direction de l'équipe officinale, définition des processus de travail, gestion efficace des stocks, mise en œuvre de mesures stratégiques et économiques. Ils travaillent en étroite collaboration avec d'autres professionnels de santé, en particulier les médecins. Chaque pharmacie doit obligatoirement disposer d'un-e pharmacien-ne responsable ; c'est la condition pour pouvoir facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

● Autres pharmacien-ne-s

À l'issue de leurs cinq années d'études, la plupart des diplômé-e-s choisissent d'exercer dans une pharmacie publique (pharmacie d'officine). Au centre de cette activité variée se trouvent le conseil et le suivi des patients, que ce soit pour l'automédication ou pour la délivrance de médicaments soumis à ordonnance. Les pharmaciennes et les pharmaciens sont également chargés d'autres responsabilités comme le diagnostic et le

traitement des maladies fréquentes, la validation d'ordonnance, la fabrication de médicaments, la gestion d'équipe, la tenue des stocks et le marketing. Grâce à des prestations comme la vaccination ou les mesures de prévention, les pharmaciens d'officine atteignent également les personnes en bonne santé qui consultent rarement un médecin.

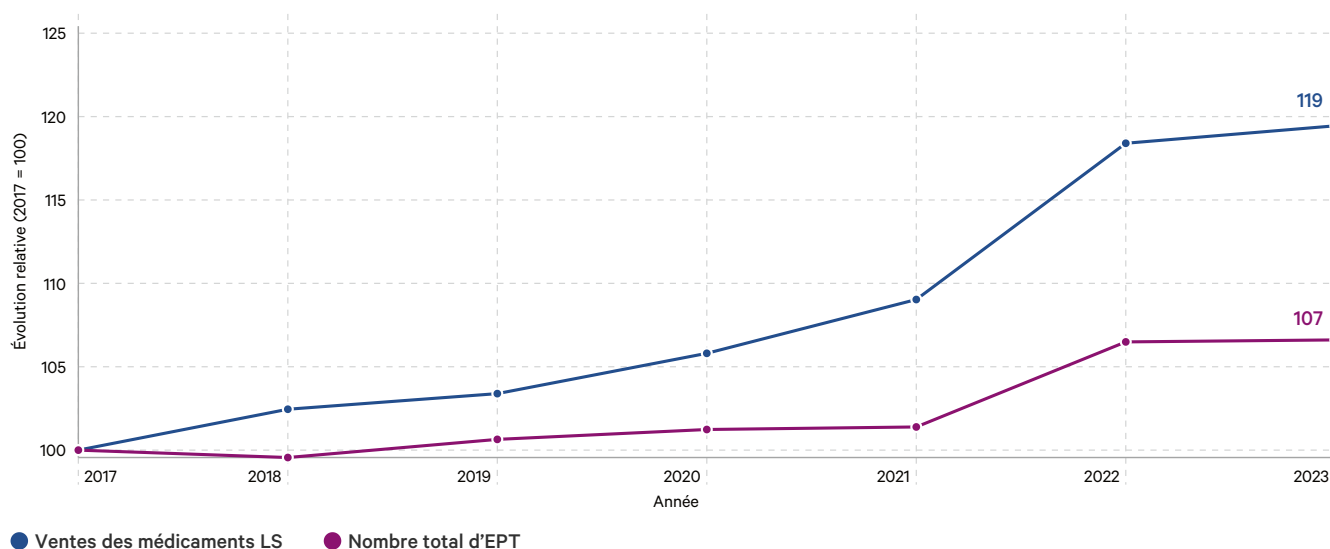
● Apprenti-e-s

L'apprentissage, d'une durée de trois ans, combine la pratique en pharmacie avec l'enseignement en école professionnelle et les cours interentreprises. Les apprenties et apprentis conseillent la clientèle, délivrent des médicaments, effectuent des clarifications médicales simples et assument des tâches administratives. Pour accéder à l'apprentissage, les candidats doivent avoir terminé leur scolarité obligatoire et être intéressés par la santé, les sciences et le travail en équipe. La formation débouche sur un certificat fédéral de capacité (CFC), avec possibilité d'obtenir la maturité professionnelle pendant ou après l'apprentissage.

Ces dernières années, la taille des équipes officinales est restée relativement stable, tandis que la charge de travail a nette-

ment augmenté – une évolution qui ne contribue pas à atténuer la pénurie de personnel qualifié.

Augmentation constante de la charge de travail



Source: RoKa 2023 et pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données: 7.10.2025

Densité des pharmacies en Suisse

La population suisse dispose de 1830 pharmacies, qui constituent une référence facilement accessible pour de nombreuses questions de santé. Grâce à leurs horaires d'ouverture conviviaux

(même le week-end), les équipes officielles permettent d'assurer la sécurité de l'approvisionnement aussi bien en médicaments qu'en articles de la liste des moyens et appareils, et déchargent non

seulement les médecins de famille mais également les services d'urgence et les hôpitaux, en particulier lorsqu'il s'agit de cas simples. La répartition géographique des pharmacies sur l'ensemble du territoire est très variable et résulte de différents facteurs tels que le nombre d'habitants et la superficie. On observe une différence de densité entre les agglomérations urbaines et les zones rurales, cependant, le facteur le plus important reste le régime de dispensation médicale (DM).

1830
pharmacies

offrent à la population suisse un point de contact de proximité pour toute question de santé.



L'an dernier, la Suisse comptait près de 20 pharmacies pour 100 000 habitants, ce qui correspond à 4945 habitants par pharmacie. C'est un chiffre bien modeste en comparaison internationale: la moyenne européenne se situe en effet autour de 31 pharmacies pour 100 000 habitants.

Affiliées à pharmaSuisse

1539

Non affiliées à pharmaSuisse

291

Nombre d'habitant-e-s par pharmacie

4945

Nombre de pharmacies pour 100 000 habitant-e-s

20

Source: pharmaSuisse

État des données: 7.10.2025

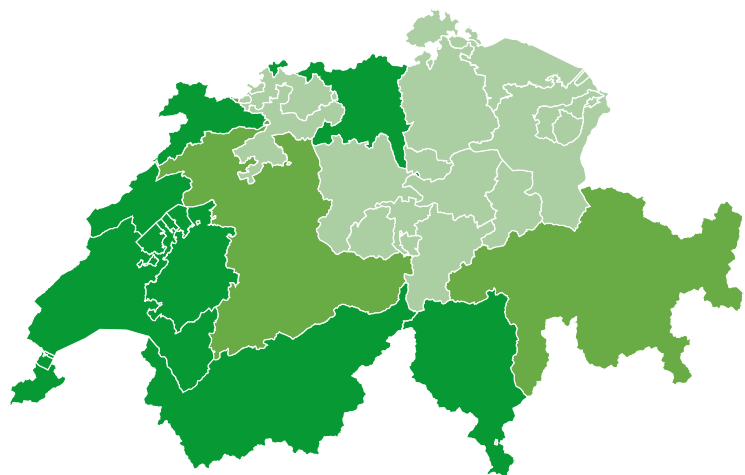
Dans les cantons où la remise directe de médicaments par les médecins (zone DM) est totalement ou partiellement (FM) autorisée, le réseau de pharmacies est deux fois moins dense que dans les cantons où la remise se fait exclusivement

en pharmacie (Rx). Cela complique l'accès au système de santé dans les cas simples, à l'automédication et à de nombreuses prestations de prévention, en particulier dans les zones rurales, en dehors des heures de bureau et le week-end. Par

ailleurs: le modèle suisse de dispensation médicale est unique en son genre en Europe. La raison clé pour laquelle cette pratique n'est pas adoptée dans les autres pays est le principe selon lequel «celui qui prescrit ne dispense pas».

**Nombre de pharmacies par canton
au 31.12.2024**

AG	127	NW	3
AI	1	OW	2
AR	6	SG	53
BE	180	SH	13
BL	50	SO	26
BS	70	SZ	16
FR	83	TG	24
GE	179	TI	210
GL	3	UR	1
GR	47	VD	249
JU	21	VS	122
LU	35	ZG	16
NE	55	ZH	238



● Rx: «soumis à ordonnance», les médecins prescrivent les médicaments, les patient-e-s vont les chercher à la pharmacie: 3274 habitant-e-s par pharmacie

● DM: dispensation médicale, les médecins remettent directement les médicaments dans leur cabinet: 8456 habitant-e-s par pharmacie

● FM: forme mixte des deux régimes de remise précédents: 5626 habitant-e-s par pharmacie

Source: pharmaSuisse

État des données: 7.10.2025

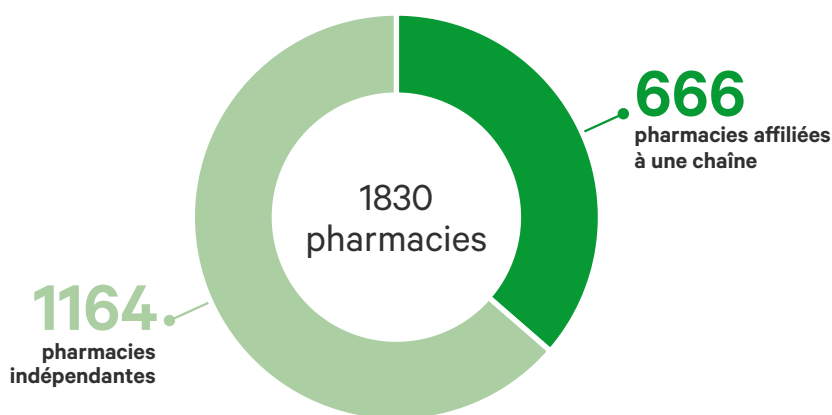
Affiliation à l'association et coopérations

Fin 2024, 1539 des 1830 pharmacies suisses (soit près de 85%) étaient affiliées à la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Cette large base de pharmacies affiliées illustre clairement l'importance que revêt notre société faîtière pour la représentation des intérêts professionnels, scientifiques et politiques des pharmaciennes et des pharmaciens.

La tendance aux collaborations et aux regroupements se poursuit. Cela permet aux pharmacies de créer des synergies et de réduire leurs coûts. La plupart des pharmacies tenues par leur propriétaire (près des deux tiers des pharmacies affiliées) sont désormais organisées en regroupements ou en communautés d'achat. Ces configurations permettent aux pharma-

ciennes et pharmaciens de conserver leur indépendance tout en collaborant. Un peu plus d'un tiers (36%) des pharmacies affiliées appartient à des chaînes.

Vue détaillée des chaînes



Pharmacies affiliées à une chaîne

196

Amavita

**84**

Sun Store

**24**

Pharmacie Populaire SA

**11**

PP Pharmacie Principale SA

**102**

Pharmacies BENU SA

**73**

Dr. Bähler DROPA AG

**19**

Lindenapotheke AG

**86**

Coop Vitality AG

**49**

Medbase Apotheken AG

**18**

Gruppo Pedroni



Source : pharmaSuisse

État des données : 7.10.2025

Le potentiel des pharmacies

Environ un tiers des personnes interrogées a pu éviter au moins une visite chez le médecin grâce à un conseil en pharmacie au cours de l'année écoulée.

Cela a été particulièrement fréquent chez les moins de 36 ans: près de la moitié (46%) en a bénéficié au moins une fois, 16% même plusieurs fois en un an.

Les pharmacies apportent globalement un meilleur soutien en cas de pénuries de médicaments:

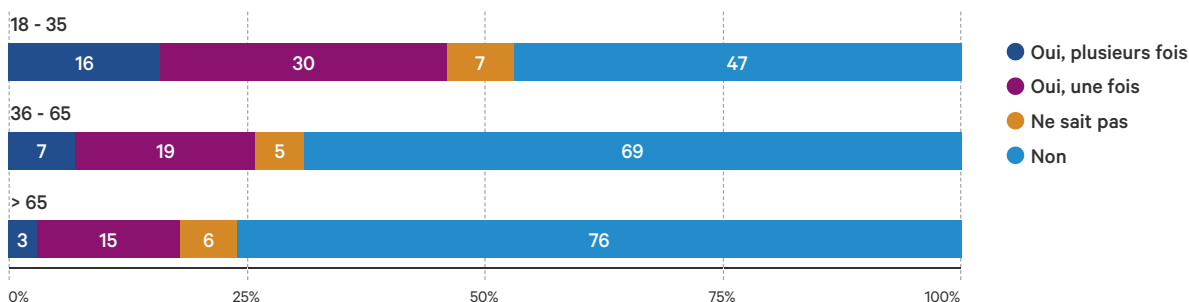
Dans la plupart des cas (68%), les personnes concernées ont bénéficié de la

prise en charge de leur pharmacie pour faire face à cette situation. En termes de satisfaction, les pharmacies obtiennent même un score un peu plus élevé que les médecins spécialistes et les médecins généralistes. Indépendamment du point de contact choisi, la grande majorité des personnes concernées se sont déclarées bien soutenues – neuf sur dix jugent la qualité des conseils reçus (très) bonne. Cela montre encore une fois que les pharmaciennes et les pharmaciens sont les spécialistes des médicaments.

Les prestations officielles: un atout majeur!

Aujourd'hui, les pharmacies assument bien plus de missions que la simple distribution de médicaments: elles font partie intégrante des soins de premier recours et peuvent, grâce à leur vaste gamme de prestations, largement contribuer à désengorger le système de santé. Cette offre est majoritairement perçue de manière positive par la population – 83% la jugent adéquate.

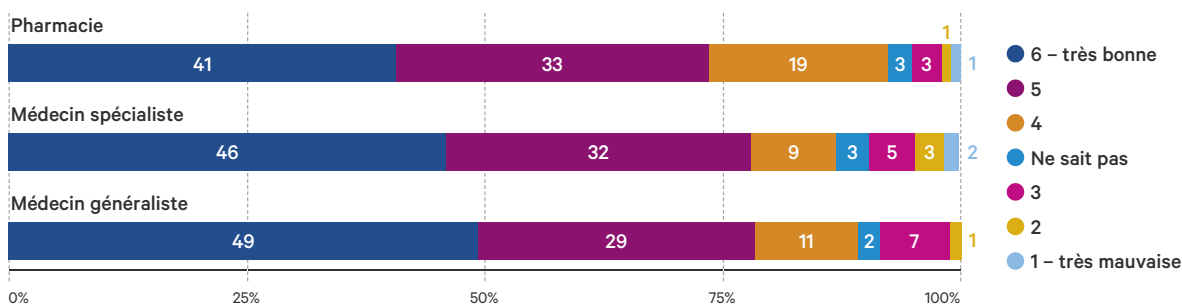
Au cours des 12 derniers mois, un conseil en pharmacie vous a-t-il permis d'éviter une visite chez le médecin ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

État des données: 7.10.2025

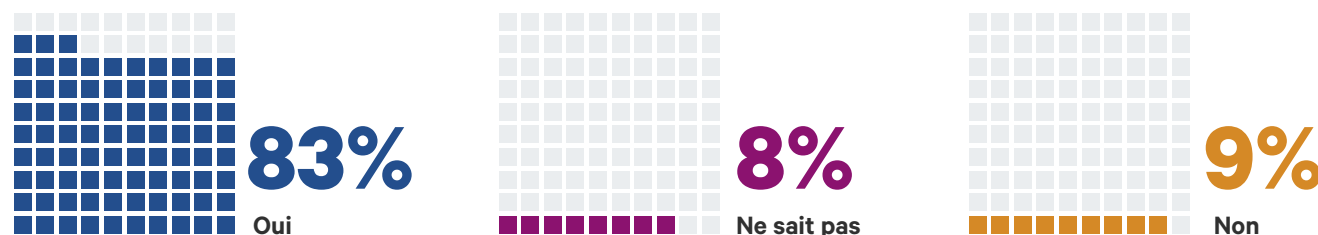
Comment évaluez-vous la qualité des conseils reçus en cas de pénurie de médicaments de la part des personnes/institutions suivantes ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

État des données: 7.10.2025

Êtes-vous satisfait-e de l'offre de prestations santé dans votre pharmacie ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

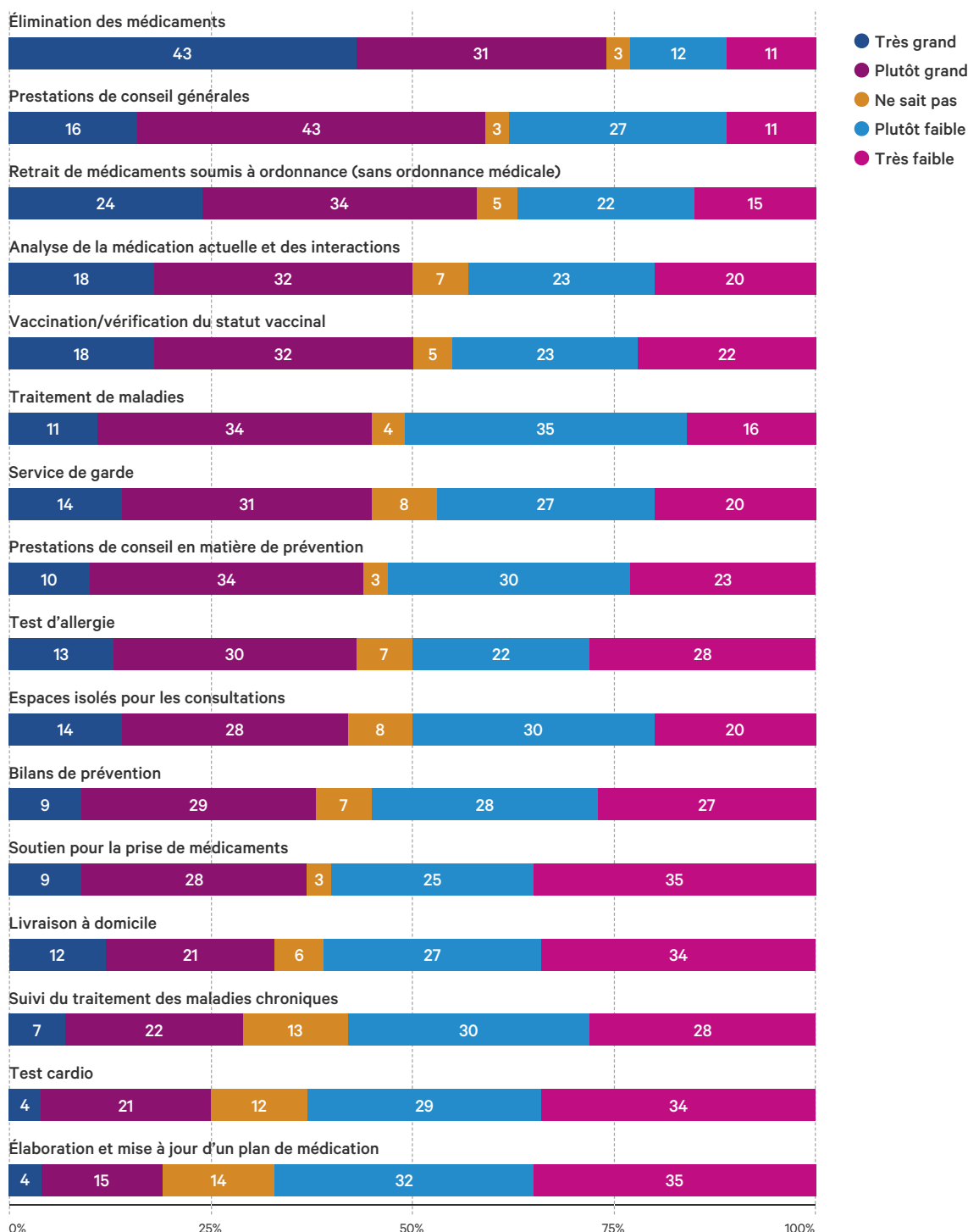
État des données: 7.10.2025

Les prestations de prévention et les offres de conseils proposées par les officines suisses suscitent un grand intérêt: près de 60% de la population souhaite bénéficier de telles prestations directement sur place, les plus demandés étant les conseils

en matière de prévention ainsi que les contrôles préventifs comme la mesure de la tension artérielle ou de la glycémie. L'intérêt pour ces offres de prévention est ainsi plus de quatre fois supérieur à leur utilisation effective. Ce résultat indique

clairement que les pharmacies sont des partenaires idéaux et facilement accessibles pour les prestations de prévention et que leur potentiel est encore loin d'être pleinement exploité.

Indépendamment de votre état de santé actuel, quel est votre intérêt pour les prestations suivantes proposées par les pharmacies ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

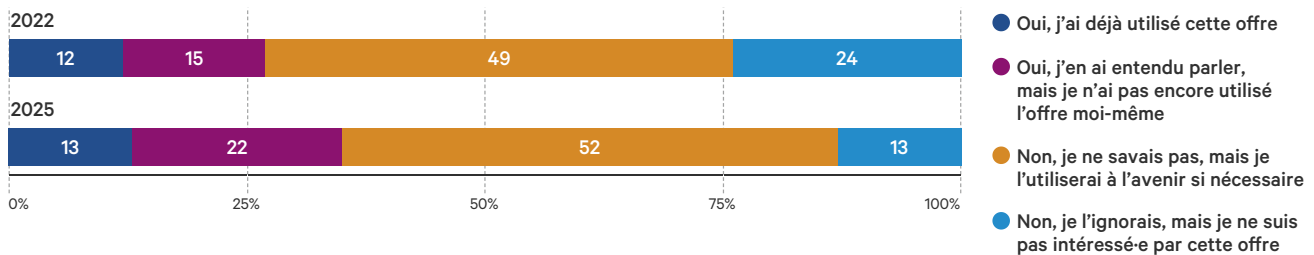
État des données: 7.10.2025

Accès direct aux médicaments et aux vaccins:

Depuis 2019, les pharmaciens sont autorisés, sous certaines conditions, à délivrer directement des médicaments soumis à

ordonnance – une offre qui n’a été utilisée jusqu’à présent que par 13% de la population. Toutefois, plus de la moitié des personnes interrogées (52%) envisagent de recourir à cette possibilité à l’avenir.

Saviez-vous que certains médicaments délivrés sur ordonnance sont également disponibles en pharmacie sans consultation médicale préalable ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

État des données: 7.10.2025

La vaccination en pharmacie doit impérativement être prise en charge par l'AOS:

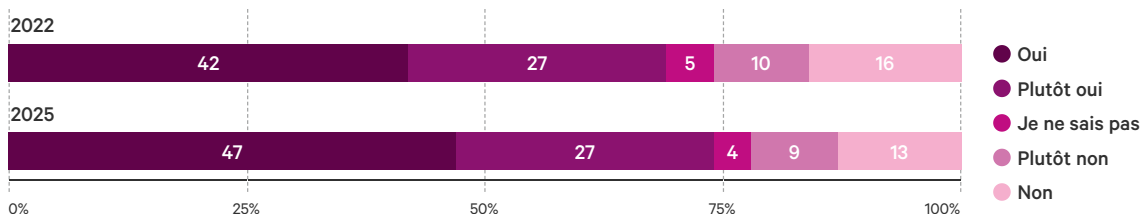
L'écart entre l'utilisation et le potentiel s'observe également pour les vaccinations: si environ un quart de la population s'est déjà fait vacciner ou a bénéficié d'un conseil vaccinal en pharmacie, l'intérêt pour ces prestations se révèle deux fois plus élevé.

La demande serait encore plus importante si les coûts étaient entièrement pris en charge par l'assurance-maladie,

et ce, sans qu'aucune ordonnance médicale ne soit nécessaire: 74% des personnes interrogées se feraient vacciner dans une pharmacie dans ces conditions. Suite à l'adoption par le Parlement en mars du deuxième volet de mesures visant à freiner les coûts, les coûts liés aux

prestations vaccinales en pharmacie (acte vaccinal et produit) seront désormais pris en charge par l'AOS, à condition que celles-ci soient recommandées selon le [plan de vaccination suisse](#). Les réglementations cantonales, qui déterminent l'habilitation à la vaccination, restent toutefois en vigueur. La mise en œuvre légale ne doit pas être retardée!

Si les vaccinations en pharmacie étaient prises en charge par l'assurance-maladie obligatoire, vous feriez-vous vacciner en pharmacie ?



Source: Surveillance des soins de premier recours, enquête Sotomo, août 2025

État des données: 7.10.2025

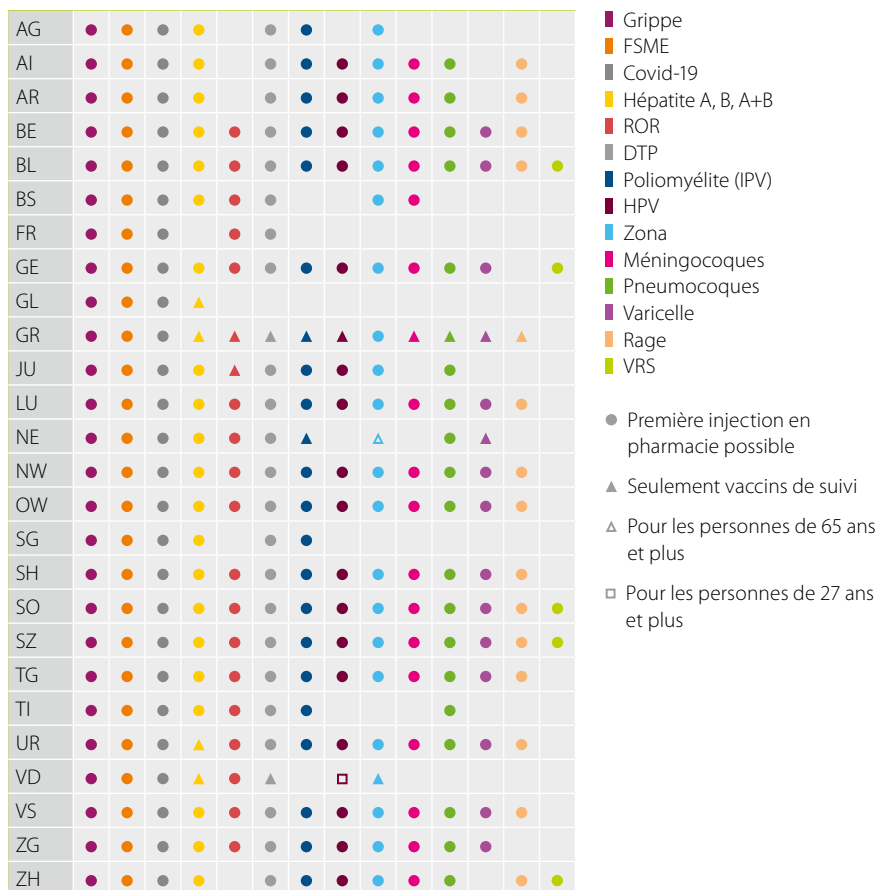
Des différences cantonales empêchent l'harmonisation de l'offre vaccinale en pharmacie

La vaccination en pharmacie rencontre un grand succès auprès de la population suisse. La patientèle apprécie le gain de temps généré par ce service pratique. Actuellement, deux pharmacies sur trois offrent la possibilité de se faire vacciner sans rendez-vous et sans ordonnance médicale. Une liste des pharmacies qui proposent la vaccination peut être consultée sur www.votre-pharmacie.ch/vaccinations.

En facilitant l'accès à la vaccination, les pharmacies contribuent à décharger les cabinets médicaux, à accroître la couverture vaccinale et à renforcer un pilier essentiel du système de santé suisse. Une harmonisation à l'échelon cantonal fondée sur les recommandations de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) serait dès lors souhaitable. Les pharmacies pourraient ainsi proposer des vaccinations de routine pour les jeunes dès 16 ans et aux adultes dans tous les cantons (voir également [Directives et recommandations, Plan de vaccination suisse 2025](#)).

Cela permettrait à environ 7 millions de personnes en Suisse d'avoir un accès facilité aux vaccinations contre la grippe, l'encéphalite à tiques (FSME) ainsi que les hépatites A et B – des prestations qui relèvent des soins médicaux de premier recours. L'assurance de base ne prend malheureusement pas encore en charge la vaccination en pharmacie. Cependant, la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), prévue dans le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts, a été adoptée par le Parlement au printemps 2025. L'entrée en vigueur de la loi révisée est prévue pour le 1^{er} janvier 2027. La révision comprend notamment une modification de l'article 26 LAMal, qui permettra à l'avenir aux pharmacies de facturer des mesures fournies dans le cadre de programmes de prévention nationaux ou cantonaux. Cette révision permettra donc, par exemple, de facturer directement la prestation de vaccination à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Toutefois, pour que les prestations puissent être prises en charge par l'AOS, elles doivent remplir les critères EAE (économique, adéquation et efficacité) et leurs tarifs doivent être négociés avec les assureurs-maladie.

Les différentes offres de vaccination en pharmacie par canton



Source : pharmaSuisse

État des données : 10.3.2026

Le tableau est une représentation synthétique. Les cantons peuvent modifier en tout temps les directives relatives à la vaccination en pharmacie. Il convient de se référer aux ordonnances et conditions-cadres cantonales.

[Aperçu général des vaccinations dans les pharmacies par canton \(10.3.2026\)](#)

Des études à la spécialisation

Les pharmaciennes et les pharmaciens appartiennent à une profession médicale reconnue et sont des spécialistes du médicament. Ils suivent un cursus universitaire de cinq ans (master en pharmacie), suivi d'un diplôme fédéral. Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession à titre d'activité économique privée sous leur propre responsabilité professionnelle et de facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), ils doivent suivre une formation postgrade de deux ans en pharmacie d'officine ou de trois ans en pharmacie hospitalière. Ils sont ainsi parfaitement qualifiés pour diriger des pharmacies en tant que véritables «centres de santé».

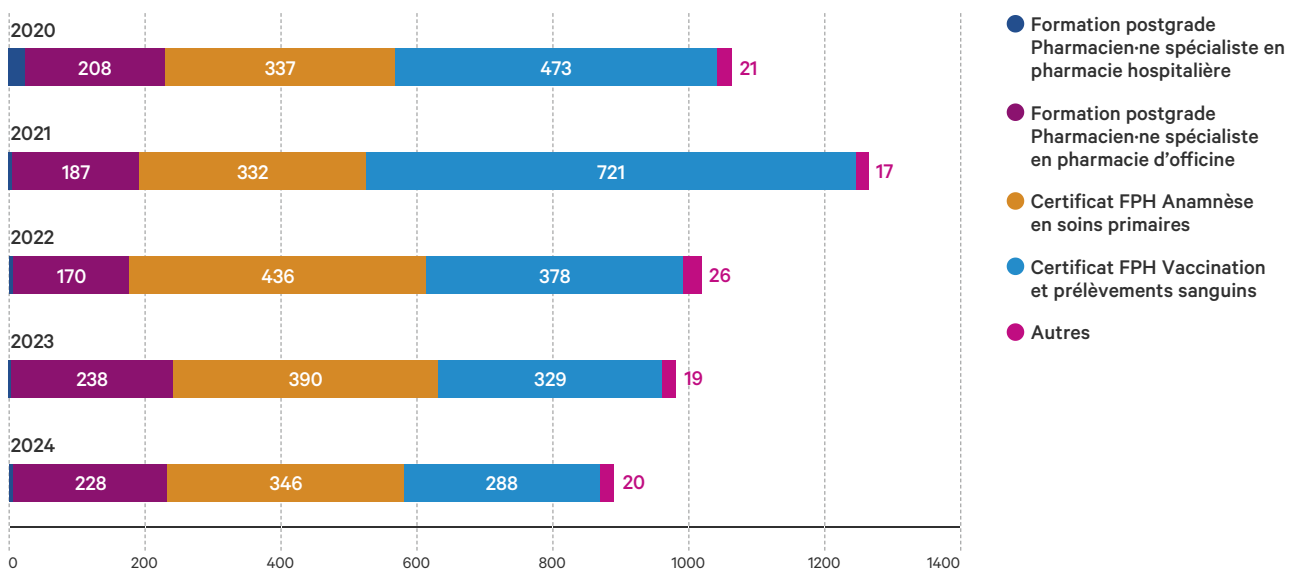
Afin de mieux exploiter leurs connaissances spécialisées, la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh) a été révisée. Depuis 2019, les pharmaciens peuvent délivrer des médicaments soumis à ordonnance même en dehors des cas exceptionnels justifiés.

Désormais, les pharmaciens acquièrent des compétences en matière de vaccination, ainsi que de diagnostic et de traitement des problèmes et maladies de santé les plus courants dès leurs études. Ils recourent également activement aux offres de formation complémentaire. Entre 2020 et 2024, les certificats de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins et Anamnèse en soins

primaires ont figuré parmi les formations les plus demandées. Le fort recul de ces dernières années que connaît le certificat de formation complémentaire FPH Vaccination et prélèvements sanguins s'explique par le fait que les compétences en matière de vaccination sont désormais acquises pendant les études. La hausse observée en 2021, est, quant à elle, due à la pandémie de Covid-19.

Le titre fédéral postgrade de pharmacien-ne spécialiste en pharmacie d'officine est resté très prisé. Globalement, on observe une tendance vers des compétences pratiques et orientées vers le patient, telles que la vaccination, le prélèvement sanguin et l'anamnèse.

Formations postgrades pratiques en vogue



Source : FPH Officine

État des données : 7.10.2025

Une forte représentation féminine dans les études et la profession

Les études de pharmacie, tout comme l'exercice de la profession dans une pharmacie d'officine, sont particulièrement prisées par les femmes. En 2024, les femmes représentaient un peu plus de 79% des personnes ayant obtenu un titre fédéral – soit 152 diplômées, contre 40 diplômés. Tous sexes confondus, l'âge moyen à l'obtention du diplôme est d'environ 26 ans.

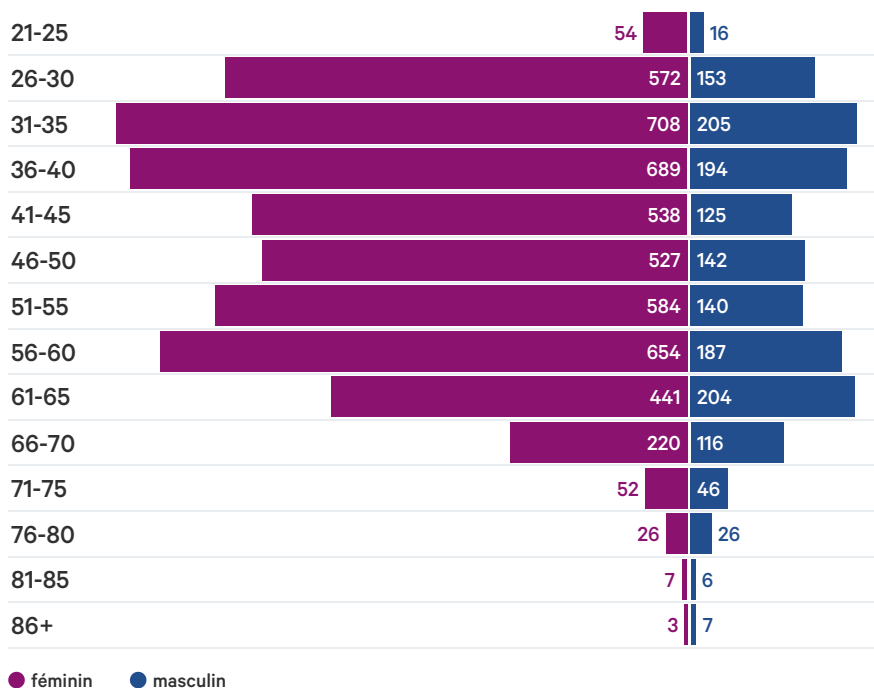
Au 31 décembre 2024, 7341 pharmaciennes et pharmaciens titulaires d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle étaient enregistrés dans le registre des professions médicales (**MedReg**). Parmi eux, 2205 étaient autorisés à exercer dans plus d'un canton. 75% des pharmaciens disposant d'une autorisation d'exercer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 25% d'un diplôme étranger reconnu. Parmi toutes les personnes disposant d'une autorisation, 75% sont des femmes.

L'âge moyen des pharmaciens au bénéfice d'une autorisation de pratiquer est de 50 ans, les pharmaciennes étant en moyenne 4 ans plus jeunes (49 ans) que les pharmaciens (53 ans). Parmi les pharmaciens en activité, les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 31-40 ans et des 56-60 ans.

Pour pallier la pénurie de main d'œuvre qualifiée due aux prochains départs à la retraite et à la progression du travail à temps partiel, il est particulièrement important de garantir les places de formation en Suisse. En 2024, 299 diplômes étrangers en pharmacie ont été reconnus, la majorité provenant de France (76), d'Italie (60) et d'Allemagne (53), avec une proportion de femmes de 70%. Durant cette même période, 192 diplômes fédéraux ont été délivrés au terme d'études de pharmacie réussies.

Les pharmaciennes et pharmaciens formés à l'étranger sont désormais indispensables au fonctionnement des pharmacies suisses. Il est absolument crucial d'augmenter le nombre de places de formation initiale et postgrade, et d'obtenir le soutien financier de l'État.

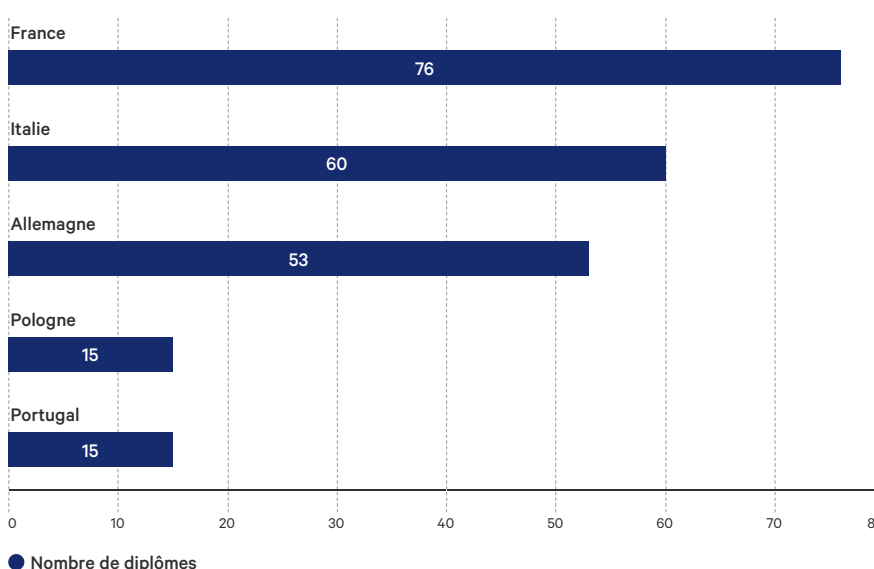
Répartition des membres de pharmaSuisse selon l'âge et le sexe



Source: pharmaSuisse

État des données: 7.10.2025

Parmi les diplômes étrangers reconnus, 73% sont délivrés dans ces cinq pays



Source: Office fédéral de la santé publique OFSP

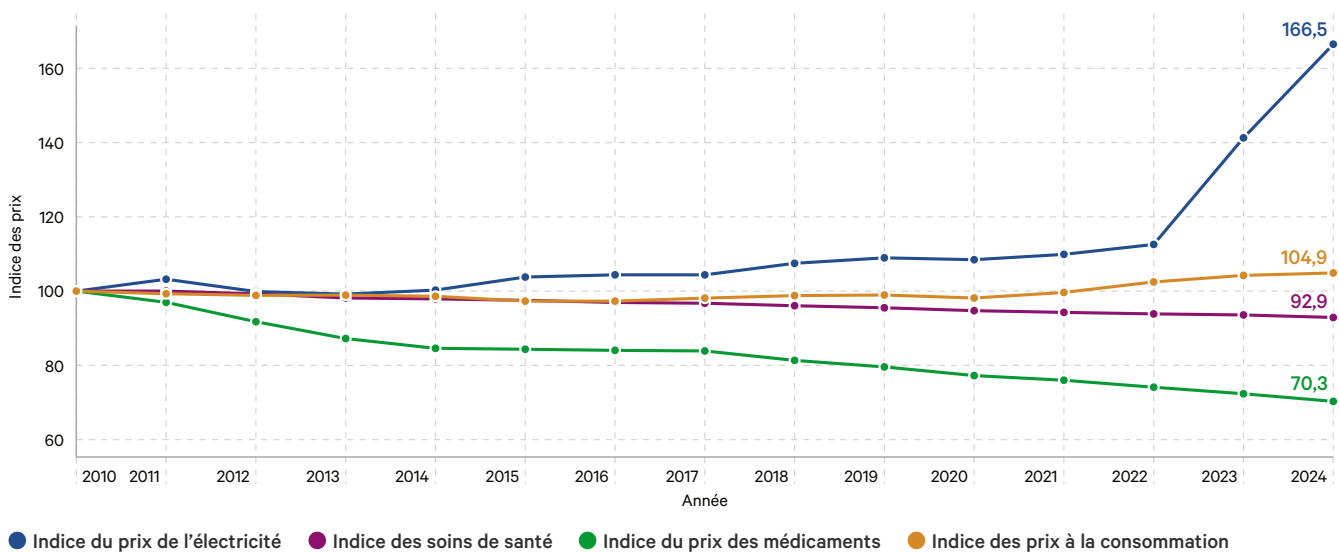
État des données: 7.10.2025

Déclin inexorable de l'indice des prix des médicaments

L'indice des prix des médicaments est le seul indice qui décroît aussi rapidement et régulièrement depuis 2010. Ceci s'explique notamment par les réexamens des conditions d'admission et des prix des médicaments de la liste des spécialités par l'Office fédéral de la santé publique.

Malgré cela, la part des médicaments aux coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) reste relativement stable depuis une dizaine d'années (22% en 2024). Ceci s'explique notamment par une augmentation en termes de volume de besoins en traitements médicamenteux et à l'évolution démographique.

L'indice du prix des médicaments se distingue fortement de celui d'autres secteurs



Source : Office fédéral de la statistique OFS, Indice suisse des prix à la consommation

État des données : 7.10.2025

Progression du taux de pénétration des génériques et biosimilaires

Au cours de ces dernières années, la part des médicaments génériques et des biosimilaires a connu une croissance continue. Cette tendance s'est renforcée en 2024, grâce aux mesures adoptées par le Conseil fédéral pour favoriser la substitution des médicaments originaux par des alterna-

tives moins coûteuses. Les pharmacies contribuent activement à cette dynamique en privilégiant, lorsque cela est possible, des génériques ou biosimilaires meilleur marché à la place des produits de référence plus coûteux.

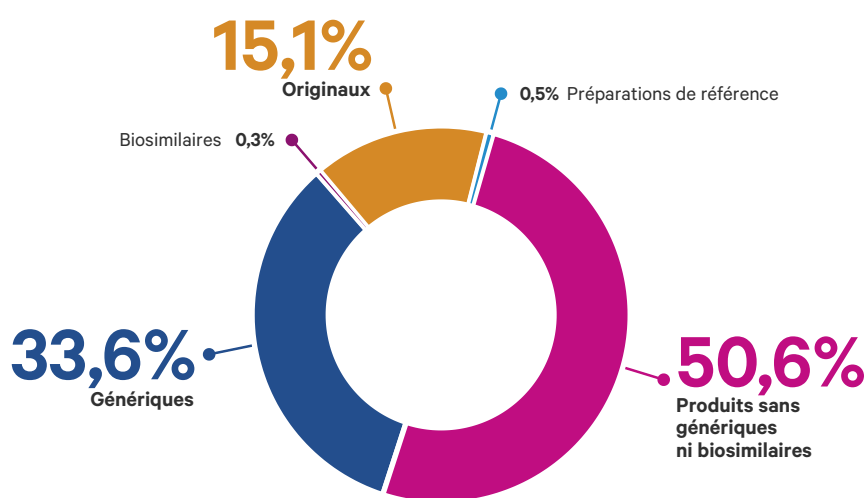
La Suisse est souvent critiquée pour sa faible pénétration des produits génériques et biosimilaires, mais ceci est explicable par le fait qu'un médicament LS sur deux délivré en 2024 (sur 142 millions d'emballages) dans les pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux suisses n'a pas encore de générique ou biosimilaire disponible sur le marché suisse, principalement en raison de la protection par brevet ou de l'absence d'alternatives sur le marché.

Sur le marché des médicaments substituables, près de 70% des emballages remis sont des génériques, ce qui témoigne d'un recours important aux alternatives disponibles. Le potentiel reste toutefois important pour les biosimilaires, dont la substitution par les pharmaciens n'est possible que depuis 2024 et demeure limitée par l'offre du marché.

La répartition des groupes de produits a été déterminée à partir du nombre d'emballages de médicaments délivrés. La part de génériques correspond à la proportion de génériques sur le marché des médicaments susceptibles d'être imités. Il en va de même pour la part de biosimilaires.

La part des produits d'imitation a été calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé (en CHF).

Répartition du marché des médicaments de la liste des spécialités (LS)¹

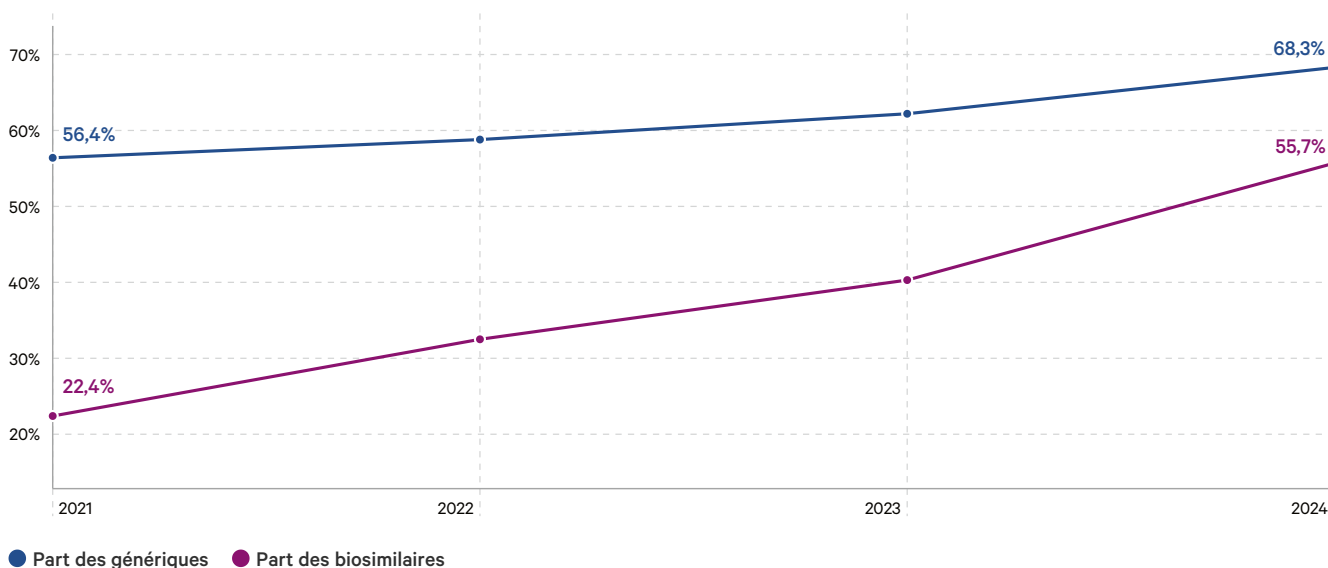


¹ Le total n'atteint pas exactement 100% en raison des arrondis.

Source: pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données: 7.10.2025

Progression de la part des génériques et des biosimilaires entre 2021 et 2024



Source: pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données: 7.10.2025

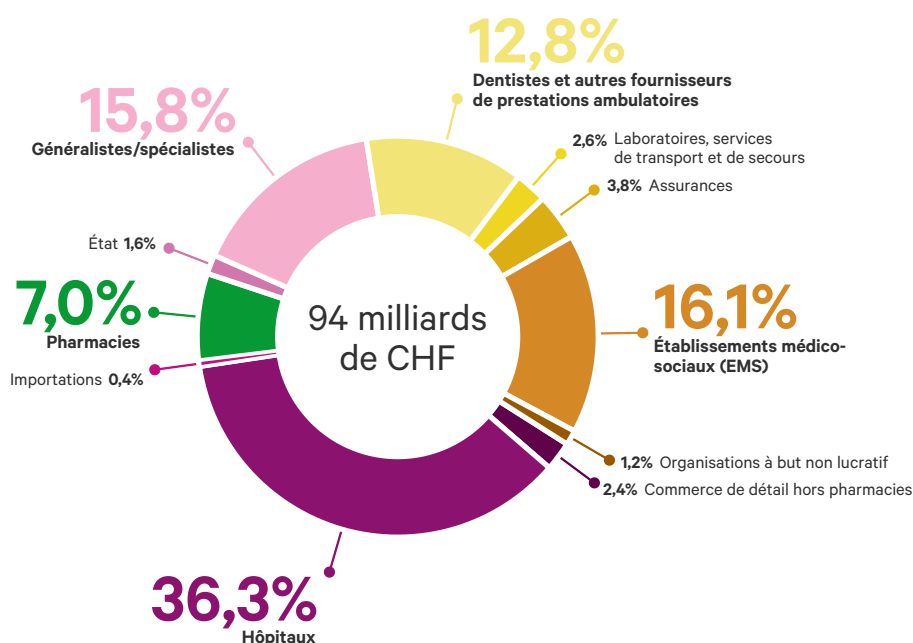
Pharmacies : un acteur essentiel pour la santé, avec un coût maîtrisé

En 2023, les coûts de la santé en Suisse ont augmenté de 2,4% pour atteindre 94 milliards de francs, ce qui correspond à environ 881 francs par mois et par personne, contre 871 francs en 2022. Près de la moitié des dépenses santé concernent les hôpitaux ainsi que les établissements médico-sociaux, tandis qu'un quart est attribuable aux cabinets médicaux, dentistes et autres structures ambulatoires.

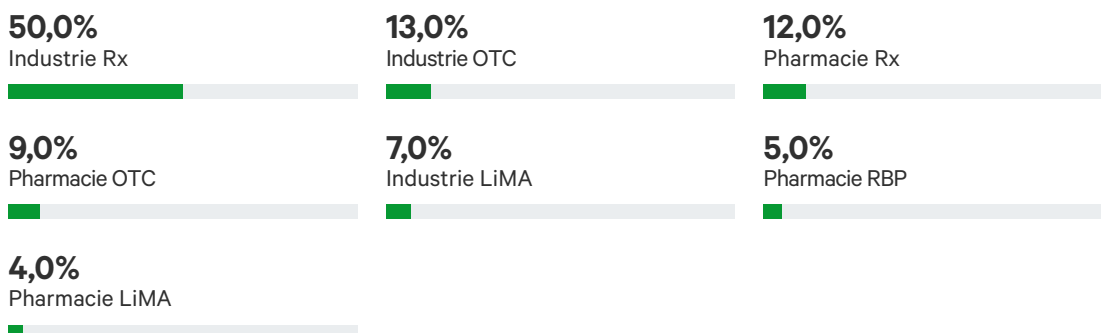
La part des coûts imputable aux pharmacies est restée stable à 7% en 2023. Toutefois, ce chiffre inclut également la part des dépenses directement reversée aux fabricants pour les médicaments et dispositifs médicaux. Après déduction de ces montants, seuls 2,16% des coûts totaux de la santé sont directement liés au canal officinal, couvrant ainsi la délivrance de médicaments, les conseils et autres services

pharmaceutiques. Ce faible pourcentage témoigne de l'engagement des pharmacies à contribuer à la maîtrise des dépenses de santé tout en assurant un accompagnement de qualité à la population.

Coûts du système de santé en 2023



Détails des 6,6 milliards de CHF au canal des pharmacies



Source : Office fédéral de la statistique OFS, pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données : 7.10.2025

Seuls 3% des coûts de l'assurance-maladie sont attribués au canal des pharmacies

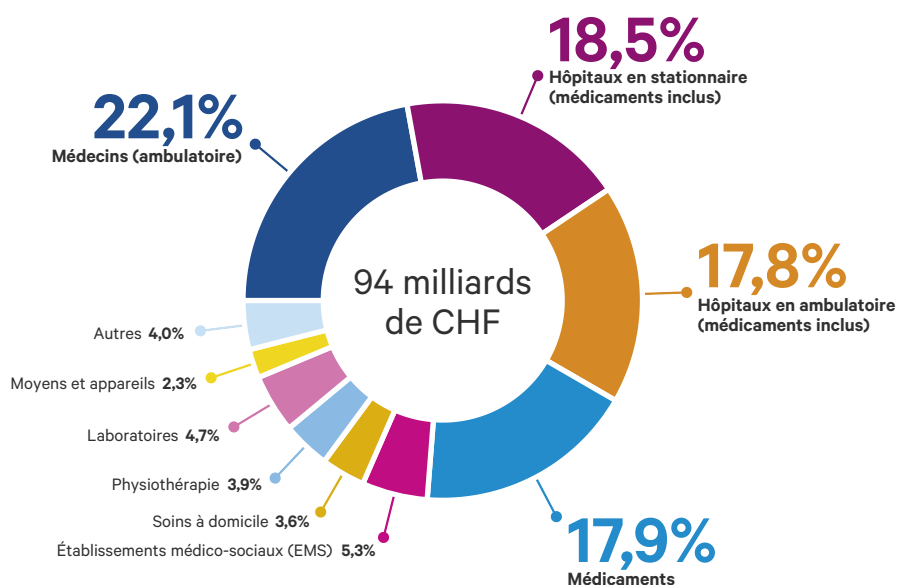
En 2024, près d'un franc sur cinq dépensé par l'assurance de base (AOS) l'a été pour les médicaments remis en pharmacies ou directement par les médecins (17,9% des coûts totaux). Les dépenses de ce poste ont augmenté de 4,2% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par l'arrivée de nouveaux

traitements très coûteux et une demande en augmentation. Toutefois, seuls 3% rémunèrent les prestations et la distribution (grossistes inclus) des médicaments remis via le canal des pharmacies.

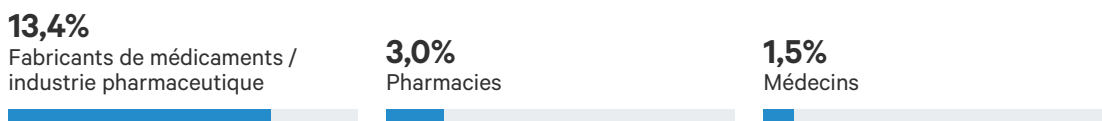
En outre, depuis des années, les officines publiques sont les seuls prestataires à accorder un rabais de 2,5% aux caisses-ma-

ladie sur le prix public des médicaments LS (catégories A et B). Cela représente plusieurs dizaines de millions de francs d'économies par an pour les payeurs de primes, ce qui n'est pas négligeable.

Répartition des différents groupes de coûts de l'AOS en 2024



Détails des 17,9% des coûts des médicaments à charge de l'AOS



Source: Office fédéral de la santé publique OFSP, pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données: 7.10.2025

Le tarif RBP, base de la rémunération des prestations officinales

Introduite en 2001, la convention tarifaire RBP (rémunération basée sur les prestations) détermine la rémunération des prestations des pharmaciens lors de la remise de médicaments prescrits par le médecin et remboursés par l'assurance obligatoire des soins.

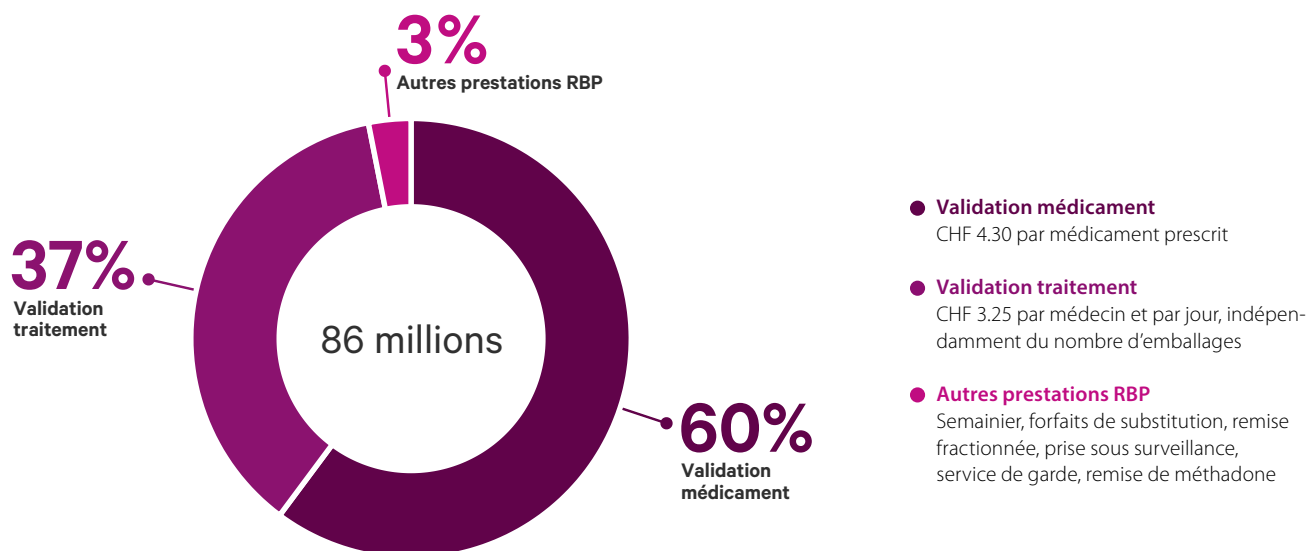
En 2024, les pharmacies suisses ont fourni 86 millions de prestations RBP (contre 79,6 millions en 2023). Près de 97% concernaient les positions tarifaires « Validation médicaments » et « Validation

traitement », générant ainsi un chiffre d'affaires de 371 millions de francs grâce aux prestations RBP. Sur ce montant est donné conformément au contrat RBP en vigueur une ristourne de plus de 50 millions de francs en 2024 aux assureurs.

L'association des assureurs-maladie suisses, prio.swiss, et la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse ont remanié le tarif officinal RBP et l'ont soumis à l'Office fédéral de la santé publique, en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier

2026. Ce nouveau tarif apporte plusieurs améliorations au bénéfice des patients en général, des résidents d'EMS en particulier. Il encourage notamment la remise de médicaments biosimilaires, moins coûteux que leurs préparations de référence. Bien qu'il intègre de nouvelles prestations, le tarif RBP V restera neutre en termes de coûts et n'alourdira pas la charge des payeurs de primes.

Nombre de prestations RBP facturées en 2024



Source: pharmaSuisse (base de données: pool tarifaire sasis AG)

État des données: 7.10.2025

Leviers pour améliorer l'adhésion thérapeutique

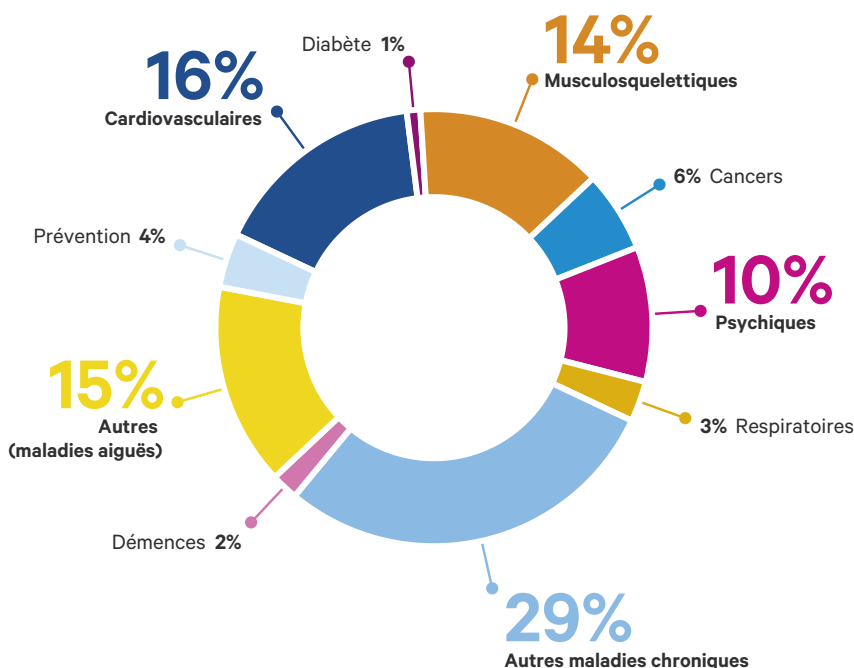
Les prestations des pharmacies peuvent contribuer à économiser des coûts tout en garantissant la sécurité des patients et la qualité des soins.

Chez les patients atteints de maladies chroniques, une mauvaise adhésion au

traitement médicamenteux est fréquente. En Suisse, seulement 40% des patients diabétiques prennent correctement leur traitement médicamenteux. Seule la moitié des patients ayant eu un infarctus prendraient correctement leurs médica-

ments antiplaquettaires et antihypertenseurs, bien qu'une bonne adhésion thérapeutique diminue le risque de mortalité et d'événements cardiovasculaires majeurs.

Les maladies chroniques représentent 80% des coûts de santé



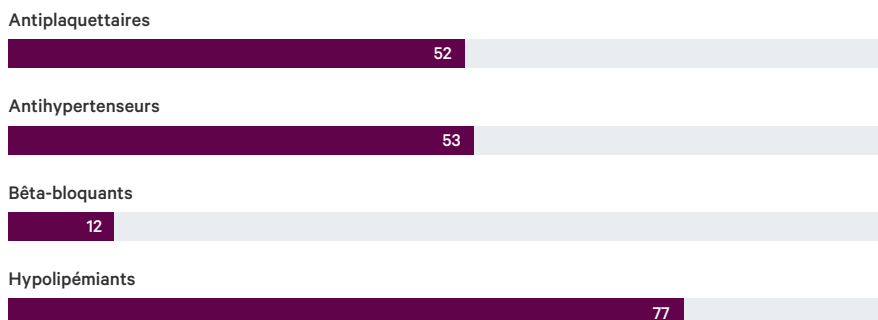
Source: Office fédéral de la santé publique OFSP, Faits et chiffres: Maladies non transmissibles État des données: 7.10.2025

Le rôle des pharmaciennes et des pharmaciens dans l'optimisation de l'adhésion thérapeutique est essentiel.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse développe de nouvelles prestations, qui visent à renforcer l'adhésion des patients qui prennent un

nouveau médicament pour soigner une maladie chronique, ainsi qu'à soutenir les patients souffrant d'hypertension artérielle.

Personnes présentant une mauvaise observance thérapeutique en pourcentage



Source: Office fédéral de la santé publique OFSP, Faits et chiffres: Maladies non transmissibles État des données: 7.10.2025

La délivrance des médicaments au cœur de l'activité des pharmacies

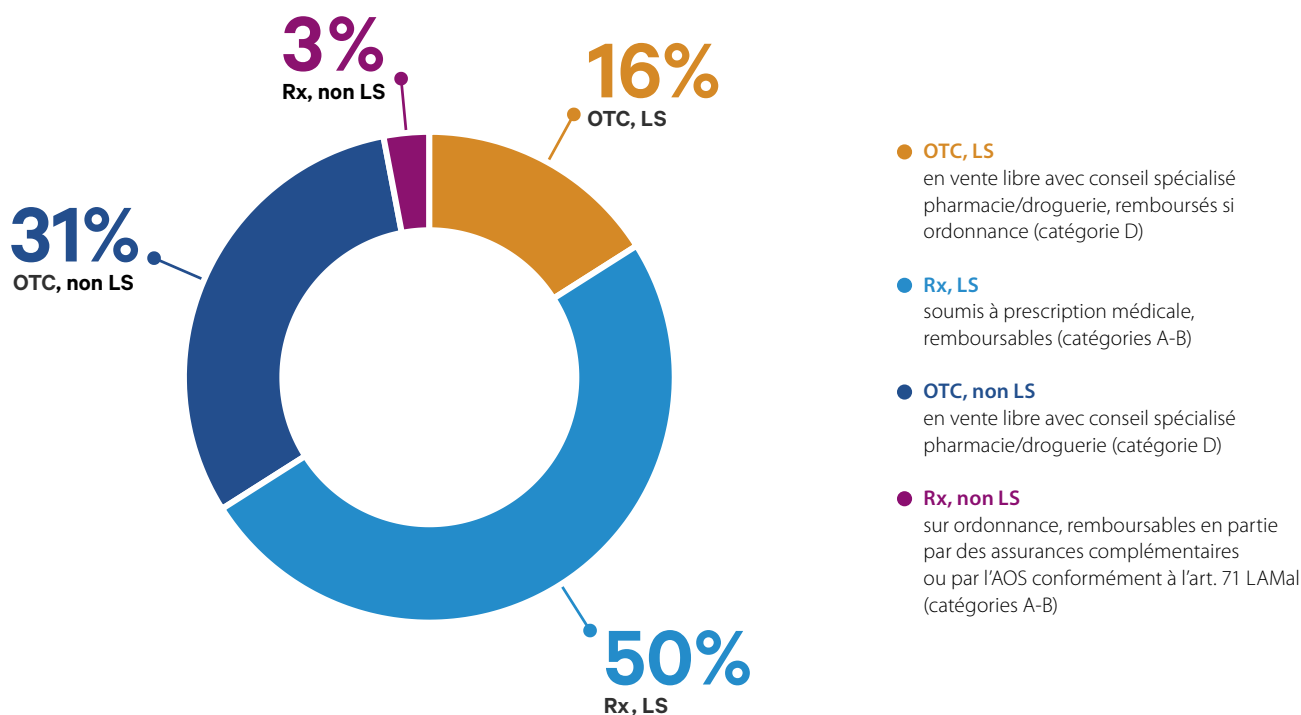
En 2024, sur près de 133 millions d'emballages de médicaments écoulés dans les pharmacies publiques et par correspondance, 53% relevaient d'une prescription médicale (Rx). Presque tous ces médicaments sont remboursés par les caisses-maladie, à l'exception de 3% qui ne figurent pas sur la liste des spécialités (LS); ceux-ci peuvent être pris en charge par les assurances complémentaires ou, dans certains cas, par l'assurance obligatoire des soins (AOS) conformément à l'article 71 de la LAMal.

Parmi les 47% de médicaments sans ordonnance (OTC), environ deux tiers (31%) ne sont pas remboursés, tandis qu'un tiers (16%) peut l'être, mais uniquement sur présentation d'une ordonnance médicale.

Au-delà du remboursement, la délivrance des médicaments (avec ou sans ordonnance) met en évidence l'importance du conseil en pharmacie: le rôle de l'équipe officinale est déterminant afin d'assurer un usage sûr et adapté des traitements.

Les médicaments inscrits dans la liste des spécialités (LS) sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) s'ils ont été prescrits par un médecin.

Répartition des médicaments vendus en pharmacie



Source: pharmaSuisse (base de données IQVIA AG)

État des données: 7.10.2025

La pénurie de médicaments est un problème récurrent

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est préoccupée par la persistance des pénuries et des difficultés d'approvisionnement en médicaments qui se maintiennent à un niveau toujours inquiétant. Bien que certaines mesures aient été prises par les autorités – telles que la mise en place d'une nouvelle plateforme sur les pénuries et la nomination d'un responsable de la thématique à l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (OFAE) – elles demeurent encore insuffisantes face à l'ampleur du problème. Dans ce contexte,

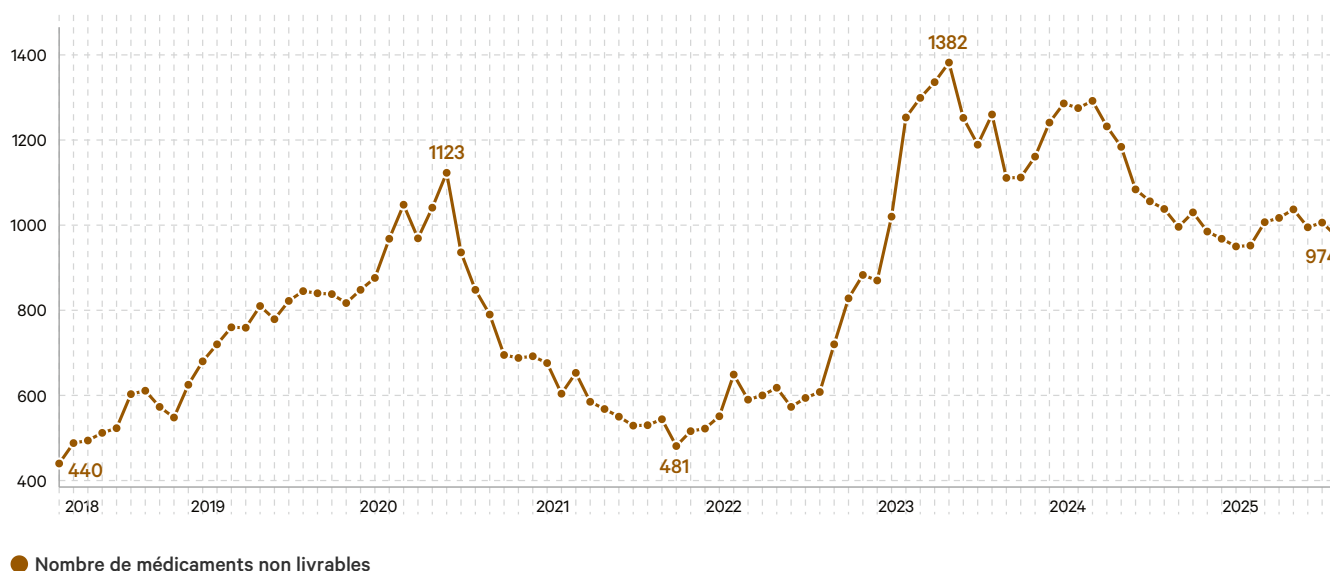
les pharmaciens continuent d'être en première ligne. Ils investissent énormément de temps pour trouver des solutions thérapeutiques alternatives sans compromettre la qualité des soins et rassurer leur patientèle.

La pénurie de médicaments reste un phénomène mondial qui devrait malheureusement perdurer. Il est grand temps que

nos autorités s'emparent résolument du problème. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a mis en consultation un contre-projet à l'initiative populaire « Oui à un approvisionnement médical sûr ». Affaire à suivre.

Sécurité de l'approvisionnement en médicaments, papier de position de pharmaSuisse

Évolution des pénuries répertoriées par le site privé drugshortage.ch



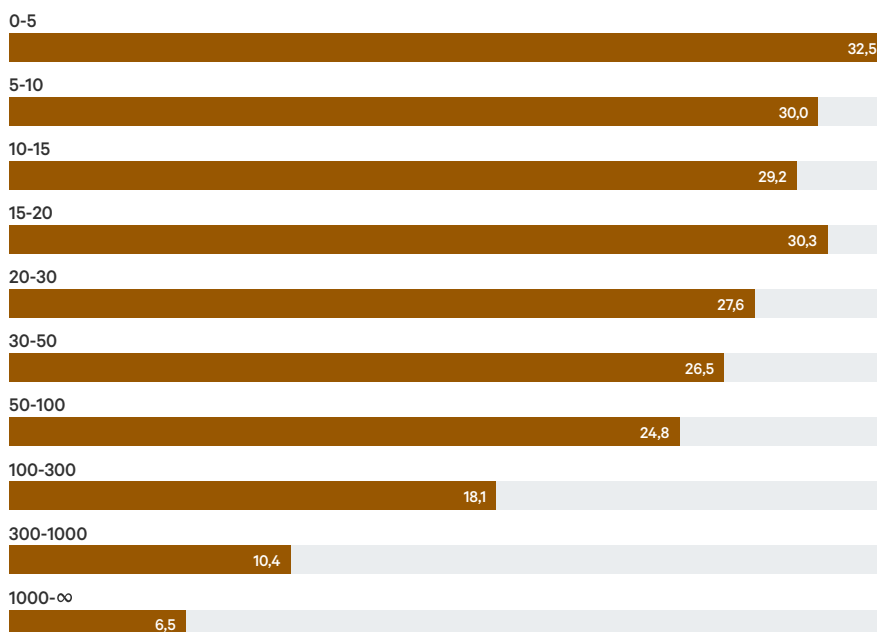
Source : pharmaSuisse (base de données drugshortage.ch)

État des données : 7.10.2025

Les ruptures d'approvisionnement n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et stagnent actuellement à un niveau élevé. On suppose que la détente temporaire observée pendant la pandémie de Covid-19 est liée au respect des mesures d'hygiène en vigueur et à l'obligation du port masque, ce qui a conduit à une réduction des maladies. L'accès aux cabinets médicaux a également été limité et les interventions chirurgicales qui n'étaient pas nécessaires ont été reportées. En outre, de nombreuses personnes ont constitué des réserves de médicaments au début de la pandémie.

La pénurie touche toutes les catégories de médicaments, mais elle est particulièrement aiguë pour les médicaments bon marché principalement utilisés dans les soins ambulatoires par les médecins et les pharmaciens.

Pénuries de médicaments LS en pourcentage par catégorie de prix

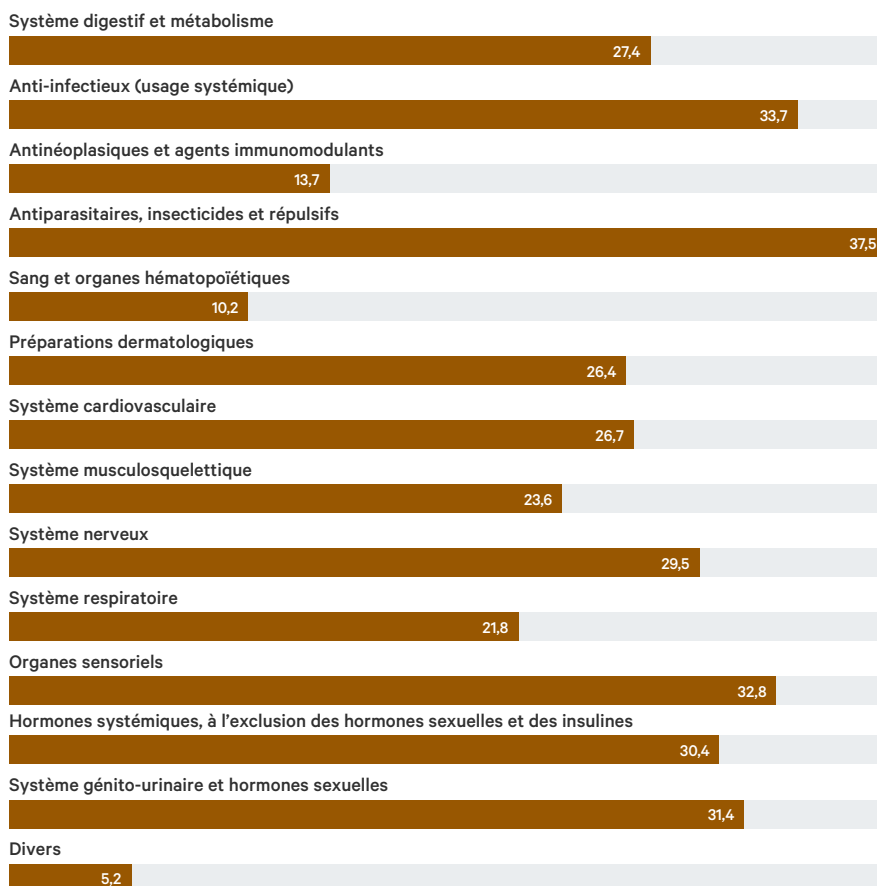


Classe de prix (prix de fabrique en CHF)

Source: pharmaSuisse (Base de données drugshortage.ch)

État des données: 7.10.2025

Pénuries de médicaments LS en pourcentage par catégorie ATC



Source: pharmaSuisse (Base de données drugshortage.ch)

État des données: 7.10.2025

Impressum

Éditeur

Société Suisse des Pharmaciens
pharmaSuisse

Graphiques

Liip AG

Layout

Kursiv Grafik GmbH

<https://pharmasuisse.org/fr/faits-et-chiffres>

© pharmaSuisse, 2025
Reproduction autorisée avec mention de la source.